



## Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

**Mercredi 20 mars 2019 à 18 H 00**

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

### ORDRE DU JOUR

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	80
Votants : 79 x 1 voix + 1 x 6 voix	85
Et Pouvoirs :	0

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents.



### 1 – DEBATS DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. LAPORTE, Président, présente le document et les différentes propositions pour le budget 2019. Il précise que le coût moyen par habitant passe de 84.33 € à 83.33 €. Le montant recouvré est en baisse de 180 000 € cette année après avoir baissé de 700 000 € en 2012 et de 100 000 € en 2013, soit 1 000 000 €. La baisse du prix de l'incinération est intégralement répercutée sur les habitants du territoire. Le syndicat a une situation financière saine avec un endettement hors FCTVA de 1 140 313.96 €. Les dotations aux amortissements permettraient de rembourser notre dette en une année.

De plus, le SIRTOM est attentif à l'ensemble des prescriptions régionales et nationales en matière de déchets, en particulier au plan régional d'élimination des déchets qui doit être validé en 2019.

Le SIRTOM doit continuer à se moderniser afin d'aller vers une certification ISO 9001. Il doit se tourner vers de nouvelles voies comme par exemple, la digitalisation des circuits.

M. TILLET, délégué de Jugeals Nazareth, revient sur le fait que les usagers trient de plus en plus et de manière satisfaisante mais que l'on constate une stabilité des déchets en général, déchets qu'il faudrait réduire en amont.

M. DELPEUCH, Directeur, indique que beaucoup d'actions de prévention sont menées et que l'augmentation des tonnages est surtout due à l'interdiction du brûlage des déchets verts qui ont dû être accueillis dans les déchèteries.

Un délégué demande s'il on ne devrait pas renégocier les emprunts.

M. LAPORTE, Président, informe ce délégué que cette question a été étudiée mais que compte tenu des pénalités demandées et des taux assez faibles, il n'y avait pas lieu d'y donner une suite.

**Les élus du Comité syndical déclarent avoir pris connaissance des orientations budgétaire et de la situation financière du syndicat.**



## **2 – COMPTE DE GESTION**

M. Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal, donne à l'assemblée l'ensemble des résultats de la gestion 2018 du SIRTOM. Il note un résultat d'exploitation excédentaire. Les postes les plus importants sont bien sûr le personnel et les charges liées à l'activité même du syndicat, par exemple le carburant, les déchèteries... Les investissements sont importants et sont à mettre en relation avec le mode de fonctionnement du SIRTOM qui est en régie et l'achat de véhicules de collecte pèse sur le budget. Il précise que, comme l'a dit Monsieur le Président, le SIRTOM a les moyens de faire face à un remboursement en une année. Le montant de la dette est de 2 095 313.96 €. La situation financière du SIRTOM est excellente.

M. LAPORTE, Président, souhaite apporter une précision quant à la dette du SIRTOM, qui est de 1 140 313.96 €, le montant des emprunts FCTVA revenant dans les comptes du SIRTOM au bout de deux ans.

De plus, notre situation a été un peu déséquilibrée en 2018. Un emprunt contracté pour la gestion 2017 en fin d'année, n'a pu être pris en compte que sur le budget 2018.

M. LALISSE, membre du bureau et Maire de ST AULAIRE, note que cela donne une situation artificiellement bonne.

M. Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal précise que la situation est une photographie appréciée à un moment donné.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**



## **3 – COMPTE ADMINISTRATIF**

M. CHATEL, Vice-Président, fait lecture du rapport.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

M. CHATEL, Vice-Président, fait lecture du rapport.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**



**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20 H 00.**